

B) La fiscalité

Le produit fiscal attendu s'élève à 1 253 052 € avec les taux suivants, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,41 %
- Taxe d'habitation : 20,34 %

Taxes	Bases notifiées en 2022	Bases réelles en 2022	Bases notifiées en 2023	Taux votés en 2023	Produit attendu en 2019 à taux constant
Foncier bâti	2 482 000	2 483 403	2 657 000	43,47	1 154 998 €
Foncier non bâti	81 000	81 078	85 200	74,41	63 397 €
Taxe d'habitation	/	159 091	170 386	20,34	34 657 €
TOTAL					1 253 052 €

auquel viennent s'ajouter les allocations compensatrices pour 7 304 €, le FNGIR pour 1 456€ et l'effet du coefficient correcteur pour 408 842 €
soit un total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale de 1 670 654 €